

## TRIBUNE



**HUGHES LIONNET,**  
président de Michel Simond.

# Le statut d'indépendant n'a jamais été aussi séduisant

Hughes Lionnet, président de Michel **Simond**, un réseau composé de 80 cabinets d'affaires spécialisés dans la cession d'entreprises et de commerces, revient sur un statut aux multiples atouts.

**U**n nombre croissant de Français souhaitent quitter leur statut de salarié, ou y sont contraints, pour s'épanouir dans une activité professionnelle qui leur laisse une totale liberté d'entreprendre. Le fait de se lancer dans une activité indépendante lorsque le contexte économique est difficile peut paraître délicat et pourtant le statut d'indépendant n'a jamais été aussi simple à adopter. Auparavant, cela nécessitait de disposer d'un apport financier assez conséquent, ce qui constituait souvent un obstacle. Avant tout, il convenait de choisir le statut le plus adapté : entreprise individuelle ou société.

Désormais, les choses ont changé. Le succès que connaît le statut de l'entrepreneur individuel, à travers le régime de l'auto-entrepreneur, est là pour le prouver. D'une part, les formalités sont simplifiées au maximum et surtout, l'auto-entrepreneur ne subira pas les conséquences financières d'un insuccès, puisqu'il ne paiera pas de charges sociales ou fiscales, s'il ne réalise pas de chiffre d'affaires.

### L'INDÉPENDANCE SUR FOND DE SÉCURITÉ

Si l'on prend le cas d'une collaboration dans un cabinet d'affaires, le statut d'indépendant induit un rapport de management complètement différent puisque l'on sort du schéma classique patron-salarié pour se rapprocher du statut de collaborateur/ associé.

La manière d'aborder la vie professionnelle est très différente puisque



**“ L'INDÉPENDANT, QUI A PU CONNAÎTRE DES REVERS DANS UN PASSÉ DE SALARIÉ, NE VIT PLUS SON ACTIVITÉ AVEC LA CRAINTE ÉVENTUELLE DE PERDRE SON EMPLOI. ”**

l'indépendant, qui a pu connaître des revers dans un passé de salarié, ne vit plus son activité avec la crainte éventuelle de perdre son emploi. En étant indépendant, il fait également le choix d'être maître de son destin. De plus, lorsque le consultant s'appuie sur le savoir-faire et la notoriété d'une enseigne leader il minimise encore les risques.

Bien évidemment, les indépendants viennent d'horizons très divers, qu'il s'agisse de leur passé professionnel, leurs années d'expérience, etc. Parce que l'on peut réussir à tout âge, ils

peuvent être tout autant des jeunes que des personnes abordant cette activité en deuxième partie de carrière. En effet, celle-ci possède un avantage de taille : puisque l'on ne parle plus de critères de recrutement, l'âge n'est jamais envisagé comme un problème.

### LE STATUT DANS LE SECTEUR DE L'IMMOBILIER

Pour autant, il serait délicat de faire trop de généralités, puisqu'il existe des différences notables en fonction du secteur dans lequel on évolue. Ainsi, si l'on évoque de manière plus spécifique le statut des indépendants dans l'immobilier, ces derniers appartiennent à une profession réglementée. Tout indépendant est titulaire d'une attestation, visée par la préfecture, et délivrée par le titulaire de la carte avec lequel il collabore. S'ils bénéficient, bien évidemment, d'une parfaite indépendance juridique et financière, ces indépendants sont tout autant tenus de respecter les obligations pour lesquelles ils se sont engagés en se lançant dans une collaboration, notamment en ce qui concerne la réglementation de la loi Hoguet.

C'est selon le principe exclusif de travailleurs indépendants qu'est constitué le réseau Michel Simond. À ce jour, le groupe réunit 80 cabinets d'affaires, tenus par 60 franchisés, et 250 collaborateurs, des indépendants nommés "agents d'affaires", qui travaillent en toute autonomie et sont gratifiés par une rémunération attractive. ■